

M

I

N

I

-

V

A

L



**FÉVRIER
2021**



Photo : Angèle Rivest

Nos employés de la voirie municipale (de g. à dr.) : Messieurs Denis Duquette, Gilles Lévesque et Benoit Bolduc, accompagnés de M. Pierre Brosseau, maire de Val-Racine.

AGENDA FÉVRIER - MARS 2021

14 février	Joyeuse Saint-Valentin à toutes et tous!
16 février	19 h : ajournement de la séance du 2 et 9 février
28 février	Journée de notre municipalité à la Station touristique Baie-des-Sables
2 mars	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h. En fonction des consignes sanitaires en vigueur, la séance se déroulera sans la présence du public. Les enregistrements des séances sont disponibles sur le site internet de Val-Racine.
Période indéterminée	Le couvre-feu est maintenu entre 20 h et 5 h. Veuillez suivre les actualités pour connaître les mesures qui seront instaurées au cours des prochaines semaines.
Nuit du 13 au 14 mars	Retour à l'heure avancée

SOMMAIRE

Règlement no 302 sur la taxation.....	p. 2
Journée de notre municipalité à la Station touristique Baie-des-Sables.....	p. 2
Escouade canine MRC.....	p. 2
Utilisation de la patinoire et de son local.....	p. 3
Assouplissements pour les sports et loisirs en zone rouge depuis le 8 février.....	p. 3
Rappel pour les inscriptions à bciti.....	p. 3
Budget municipal 2021.....	p. 4
Rallye-maison 2021 organisé par le Comité Les Dynamiques.....	p. 4
Avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone et le service 2-1-1.....	p. 4

Municipalité de Val-Racine
2991, chemin St-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1

819 657-4790
vracine@xplornet.com
www.municipalite.val-racine.qc.ca



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 302 AU SUJET DE LA TAXATION

Lors de la séance ordinaire du 2 février 2021 (ajournée au 9 février), le "Règlement no 302 régissant les comptes de taxes et fixant le taux de taxes 2021" a été adopté.

Vous pouvez le consulter au <http://municipalite.val-racine.qc.ca/affaires-municipales/reglements> ou durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

JOURNÉE DE VAL-RACINE À LA STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES



Le 28 février prochain, les résidentes et résidents de Val-Racine auront droit à un accès gratuit aux activités, selon les horaires suivants :

- de **9 h à 16 h** pour l'accès au site, le ski de fond et les raquettes
- de **11 h à 16 h** pour la glissade sur tube.

Les consignes sanitaires en vigueur et indiquées sur place devront être observées (ex. : port du masque et distanciation physique de 2 m).

Escouade Canine MRC



À partir de 2021, Val-Racine, à l'instar des autres municipalités de la MRC du Granit, confie à l'**Escouade canine MRC** le mandat d'enregistrer les animaux, gérer les plaintes, recueillir les chats et chiens errants, morts, blessés ou abandonnés, émettre au nom de la municipalité les avis et constats d'infraction et plusieurs autres services.

Cette entente a été signée afin de répondre à notre obligation d'appliquer la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

La mission de l'Escouade canine MRC est de s'assurer autant du bien-être des animaux sur le territoire municipal que du respect par les citoyens des règlements municipaux sur les animaux. Donc au cours de l'année, dès que les consignes sanitaires en vigueur le permettront, un patrouilleur de l'Escouade canine MRC fera la vérification de chacune des résidences de Val-Racine dans le but de tenir à jour le registre des animaux de notre municipalité.

Le coût de la vente de médaille pour les chiens est de **25\$ par animal et renouvelable à chaque année**. L'enregistrement de votre chien n'est pas une option mais plutôt un **devoir de citoyen** afin de vous conformer à la loi provinciale et au règlement municipal. Le renouvellement des médailles permet ainsi de mettre en place les services suivants :

- Enquêtes sur les cas de cruauté animale, de comportements délinquants ou de nuisance publique;
- Service d'urgence 24h/24, 365 jours par année;
- Service de placement en adoption dans les cas d'animaux abandonnés ou non réclamés;
- Affiche sur internet des animaux cueillis afin d'accélérer leurs retrouvailles avec leur maître;
- Refuge pour animaux, service de capture d'animaux sauvages, etc.

Nous vous demanderons d'enregistrer votre chien dès maintenant au site <https://escouadecaninemrc.com/>
Pour toute question ou plainte au sujet d'un animal, veuillez contacter le bureau municipal au **819 657-4790** du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et 13h à 15h ou à la Sûreté du Québec au **310-4141** après les heures d'ouverture.

ASSOUPPLISSEMENTS POUR LES SPORTS ET LOISIRS PRATIQUÉS EN ZONE ROUGE



À l'extérieur : activités permises, mais limitées à un groupe de 4 personnes, incluant les cours. Les personnes qui résident à une même adresse peuvent être plus de 4, mais ne peuvent s'additionner à celles d'une autre adresse.
À l'intérieur : activités interdites.



PLATEFORME D'ALERTE AUX CITOYENS ET PLAN DE MESURES D'URGENCE

Nous remercions la soixantaine de résidents de Val-Racine qui se sont inscrits en ligne ou nous ont contactés au bureau municipal pour nous fournir leurs coordonnées.

Nous invitons tous ceux et celles qui ne se sont pas encore inscrits à le faire dès que possible, puisque l'objectif de ce service est d'optimiser votre sécurité, en toutes saisons!

Pour vous inscrire, téléchargez l'application **bciti** à partir de votre téléphone intelligent et créez votre compte personnel ou, à partir d'un ordinateur, rendez-vous à <https://val-racine.b-citi.com/> et créez-y votre compte.

BUDGET 2021

Le budget 2021 a été adopté à la séance spéciale du 15 décembre 2020. Les contribuables noteront que le taux de taxation ne comptera pas de hausse pour l'année 2021 et ce, malgré les projets réalisés en 2020 et ceux prévus en 2021.

Revenus :	
Taxes	352 508 \$
Services rendus et autres revenus de sources locales	185 358 \$
Transferts	631 271 \$
Total des revenus :	1 169 137 \$
Dépenses :	
Administration générale	197 054 \$
Sécurité publique	52 492 \$
Transport	267 939 \$
Hygiène du milieu	51 029 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 325 \$
Loisirs et culture	31 458 \$
Frais de financement	11 695 \$
Autres activités financières :	
Remboursement du capital	231 292 \$
Activités d'investissement	384 673 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(51 525 \$)
Surplus non affecté	(27 295 \$)
Total des dépenses :	1 169 137 \$

RALLYE MAISON 2021 ORGANISÉ AU PROFIT DU COMITÉ LES DYNAMIQUES

Cette année, le thème du rallye est : « *Mes paroles et ma voix* ».

Les prix, allant de 10 \$ à 75 \$, sont offerts gracieusement par la Caisse Desjardins de Lac Mégantic-Le Granit et l'Érablière Patrick Boucher de Milan. Le tirage aura lieu le 11 mai et le nom des gagnants paraîtra dans le journal L'Écho de Frontenac.

Le prix de participation au rallye est de **10 \$**, payable par chèque à l'ordre des Dynamiques de Val-Racine, ou en argent comptant. Vous pouvez aussi simplement faire un don au Comité des Dynamiques sans participer au rallye.

☞ Date limite pour remettre votre rallye et/ou votre don : **30 avril 2021**.

Pour obtenir un exemplaire du rallye et envoyer votre paiement avec votre feuille-réponse complétée, veuillez contacter Mme Nicole Philippon au **819 657-4941** ou à philippon2915@gmail.com. Vous pouvez également vous présenter au bureau municipal durant nos heures d'ouverture, soit du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h et 13h à 15h.



Le 2-1-1 vous aide à trouver les ressources et services dont vous avez besoin.

- Aide alimentaire et matérielle
- Logement
- Emploi et revenu
- Santé mentale
- Services gouvernementaux...

Le 2-1-1 est là pour vous.



☎ 2-1-1

💻 211quebecregions.ca

💬 Clavardage en ligne